

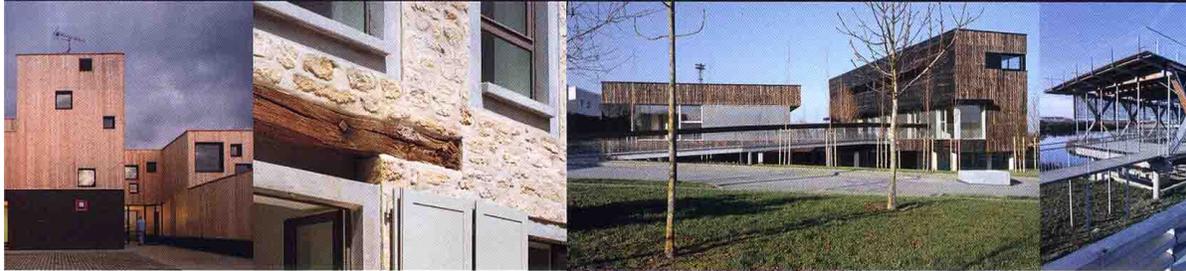
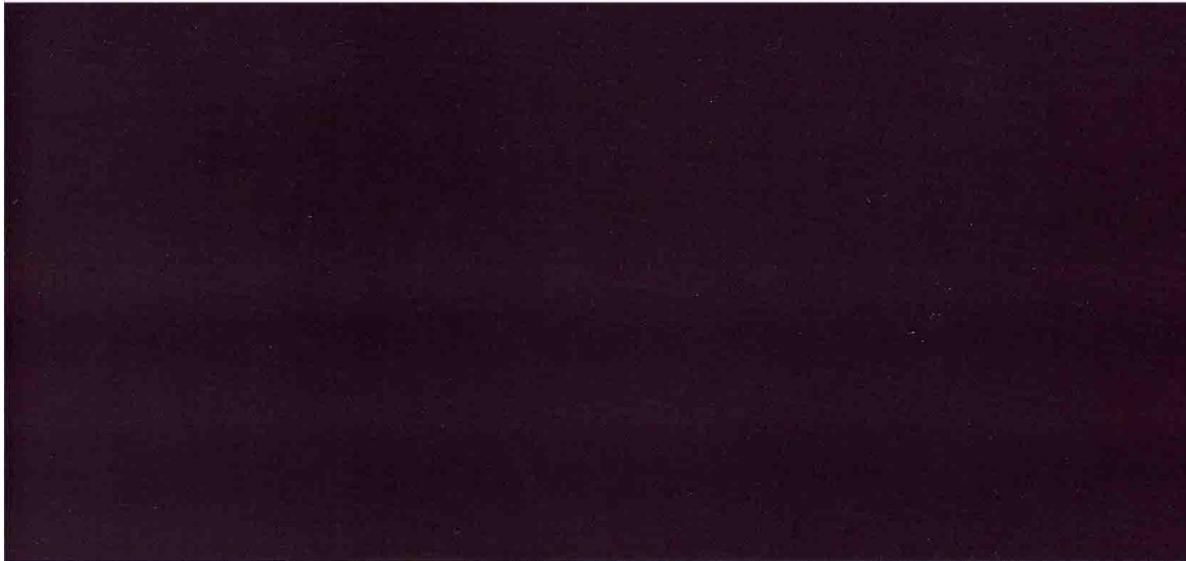
da

ARCHITECTE :
une pratique en question

PARCOURS
Lambot & Barré

CONSTRUCTIONS BOIS
AMÉNAGEMENTS DE BUREAUX

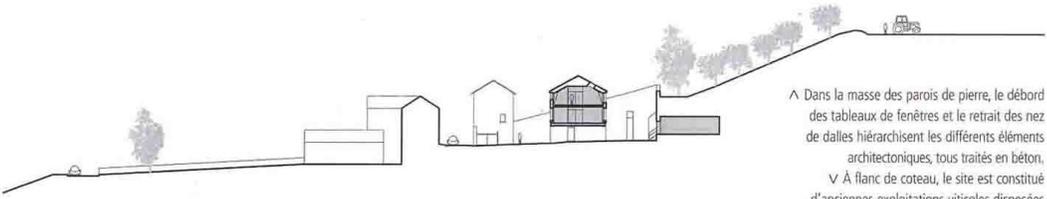




RÉALISATIONS

^ De gauche à droite :
Maison d'accueil pour jeunes enfants, Nantes.
© S. Chalmeau.
Neuf logements sociaux à Juziers, Yvelines.
© P. Tourneboeuf.
Quatre maisons groupées à Bétheny, Marne.
© J.-M. Landecy.
Parc écologique Izadia, Anglet, Pyrénées-Atlantiques. © E. Caille.

- 66 > ATELIER PHILIPPE MADEC, MUTABILIS ET ARC-EN-SCÈNE
Parc écologique Izadia, site de la Barre, Anglet, Pyrénées-Atlantiques
- 74 > ATELIER MARJOLIJN ET PIERRE BOUDRY
Quatre maisons groupées à Bétheny, Marne
- 78 > HYBRIS
Maison d'accueil pour jeunes enfants, Nantes
- 82 > YSENBANDT & PARTNERS
Omega Pharma, Gand, Belgique
- 86 > PIERRE LÉPINAY
Neuf logements sociaux à Juziers, Yvelines
- 90 > ARCHITECTES ASSOCIÉS (DESMEDT-LACOUR-LERIBAUX)
Centre Maisin, Bruxelles
- 92 > AMÉNAGEMENTS DE BUREAUX

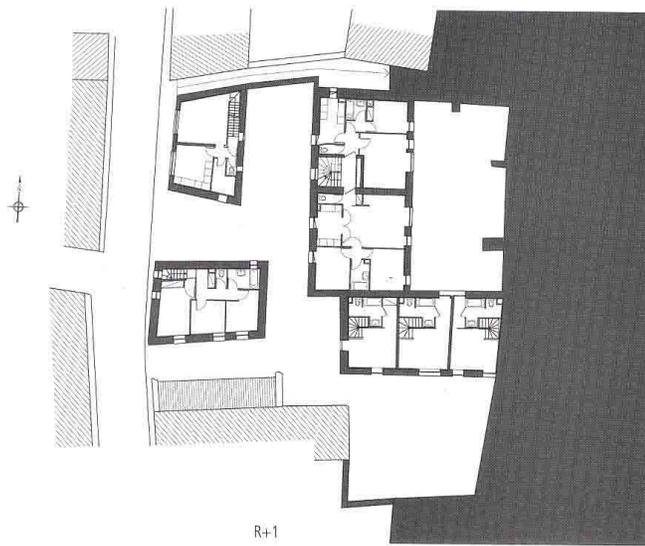


^ Dans la masse des parois de pierre, le débord des tableaux de fenêtres et le retrait des nez de dalles hiérarchisent les différents éléments architectoniques, tous traités en béton.
 v À flanc de coteau, le site est constitué d'anciennes exploitations viticoles disposées autour de cours engravées dans la pente.

Entre Paris et Rouen, la Seine déroule ses méandres contre de hautes falaises de craie, contreforts méridionaux du plateau du Vexin, dont les coteaux étaient autrefois couverts de vignes.
 Non loin de Mantes-la-Jolie, Juziers fait partie de ces villages viticoles qui ont abreuvé, jusqu'au XIX^e siècle, les tables parisiennes. Son bourg occupe l'amorce d'un talweg dont la pente douce permet de rejoindre le plateau depuis la plaine. Cette situation d'entaille dans le grand paysage a structuré le village le long de quelques voies convergentes qui remontent le val. Les parcelles adossées au coteau étaient traditionnellement investies par les vignerons qui pouvaient ainsi habiter

et travailler en contrebas des vignes, proches de leurs caves, creusées dans la roche tendre. L'activité viticole a totalement disparu et le centre ancien de Juziers a été progressivement rénové, gratté et ravalé, parfois à l'excès, par les nouveaux rurbains.
 Il y a quelques années, la mairie a décidé d'acquérir l'une des dernières exploitations non encore réhabilitées pour la convertir en logements collectifs sociaux locatifs. Elle en a confié la construction et la gestion à l'Opievoy, l'Office public interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines. À l'issue d'une consultation sur note méthodologique, le projet architectural a été attribué à Pierre Lépinay, qui avait déjà prouvé, du côté

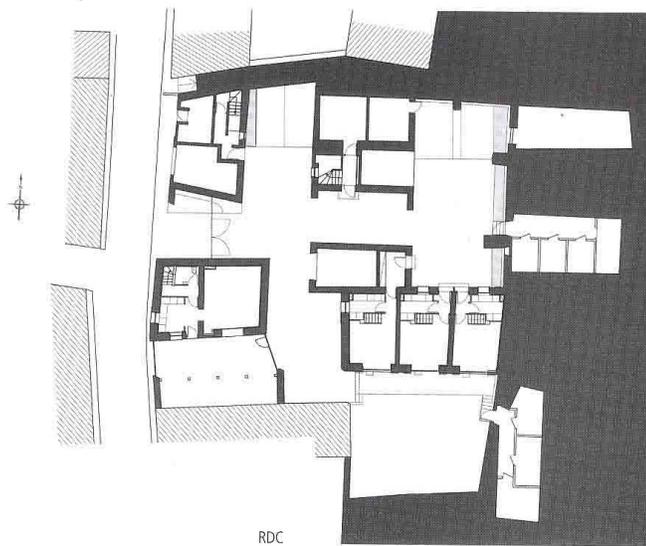




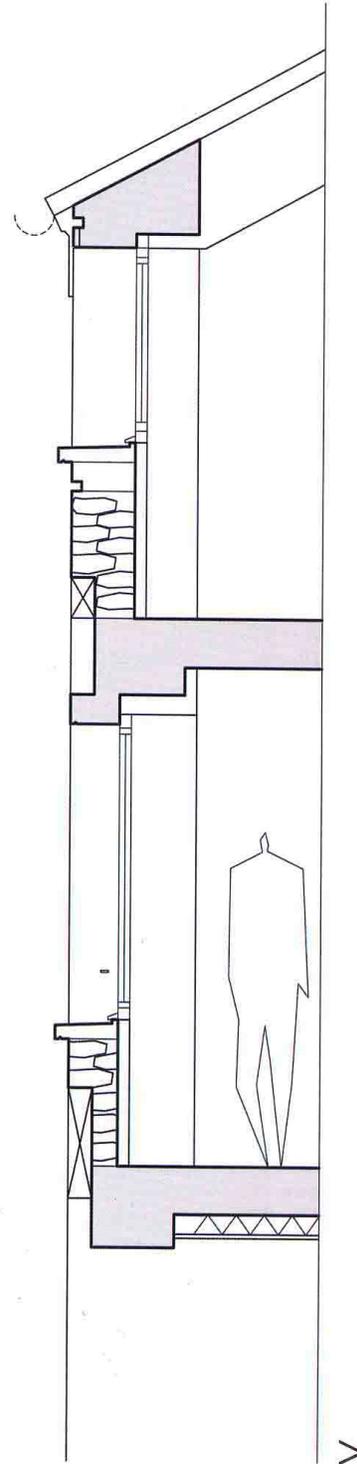
R+1

[MAÎTRE D'OUVRAGE : OPIVOY – MAÎTRE
 D'ŒUVRE : PIERRE LÉPINAY, ARCHITECTE –
 BET : SCOPING – ENTREPRISE GÉNÉRALE :
 SOBEMA – SURFACE : 680 M² SHON –
 COÛT : 1,04 MILLION D'EUROS HT]

> Les ouvertures du dernier niveau
 ont été créées, celles du rez-de-
 chaussée et du premier étage ont
 été adaptées aux nouveaux niveaux
 des planchers.



RDC



de Sisteron, son talent dans ce genre de situation, en transformant un oratoire du XIV^e siècle en cinq logements sociaux (voir d'a n° 163, avril 2007).

NE RIEN IMPOSER, IMPROVISER

L'ensemble de Juziers était hétérogène : deux constructions sur rue datant des années 1950 et un corps central du XVIII^e siècle, flanqué de diverses extensions. La cohérence des vides, en enfilade depuis la rue jusqu'au rocher, était finalement plus évidente que celle de ses masses.

La maîtrise d'ouvrage souhaitait garantir à chaque logement une place de stationnement dans l'emprise de la parcelle, ce qui consacrait, de fait, deux des trois cours à la circulation des véhicules et empêchait de les planter. Pierre Lépinay s'est appuyé sur cet aspect du programme pour accentuer la minéralité de l'ensemble, pensé comme une série de blocs monolithiques, débarrassés de leurs appentis et simplement percés des ouvertures nécessaires.

Dans ce type de situation, le principal écueil est de vouloir tout maîtriser par le dessin, d'étouffer la simplicité des lieux sous une profusion de détails et de bonnes intentions. Lépinay préfère concentrer son exigence sur quelques principes de mise en œuvre, quitte à laisser le reste « dans son jus », comme il aime à le répéter.

Puisqu'il fallait percer et reprendre des ouvertures, il a choisi de concevoir des cadres en béton structurel, coulés en place. Il les a positionnés quelques centimètres en retrait de la façade pour ne pas porter ombre sur l'appareillage de pierres, qu'il a pris grand soin de ne pas noyer dans le mortier.

Facilités ici par le savoir-faire de l'entreprise de gros œuvre, sa maîtrise et son goût pour le chantier ont autorisé l'architecte à se ménager une grande marge d'improvisation. Comme il en connaissait à l'avance parfaitement le thème, il a pu imaginer quelques variations sur son propre projet, au fur et à mesure des démolitions.

Alors qu'il avait commencé à le débarrasser de son parement de parpaings, il a finalement décidé d'enduire une partie du mur de soutènement du coteau. Mais il n'a pas rebouché les premiers sondages, conservés comme des repentirs. Cette attitude le place dans la famille, trop rare en France, de ceux qui explorent, dans ce genre de reconversion, un brutalisme à la fois économique, sensuel et rigoureux. ■
Soline Nivet



© Photos Patrick Tournemire



^ L'enfilade des cours, mises en relation visuelle par un porche ou par des configurations en chicane, est accentuée par le traitement unitaire des sols.
< La succession des cours, de la rue au rocher.
v > La composition du mur de soutènement de la cour sud a été adaptée au fur et

à mesure des démolitions et des sondages. Au premier plan, les cadres structurels en béton sont insérés dans la façade de pierre existante. Le cadre du rez-de-chaussée est glissé sous le linteau de bois d'une ancienne ouverture de grange et légèrement décollé du sol.





Une pierre trouvée sur le site sert de première marche.